



Bulletin des délibérations

Réunion du Comité Syndical
du 09.07.2018 - 17h30

L'An Deux Mil Dix Huit, le 09 Juillet, à 17h30, le Comité Syndical, s'est réuni en séance extraordinaire (quorum non atteint lors de la réunion du Comité Syndical du 02.07.2018) à l'Espace Culturel « Le Cube » - PANZOULT, sous la présidence de Monsieur P. MASSARD

Date de convocation du Comité : 03.07.2018

Etaient présents : (cf liste jointe)

Membres en exercice : 77

Membres présents : 27

Membres votants : 27 + 2 procurations

Secrétaire de séance : M. DOMENGER Jean Paul

Approbation du Compte rendu du Comité Syndical du 26.03.2018

Cf. :

- Compte rendu adressé par courriel le 04/04/2018 aux délégués titulaires, aux délégués suppléants, aux Maires, et aux Présidents de C.C.,

→ Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Délibération 2018.12 : Rapport annuel 2017

VU le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service du SMICTOM du CHINONNAIS présenté lors de la séance (cf. document annexé) ;

CONSIDERANT l'obligation faite par la loi n° 2015-992 du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service du SMICTOM du CHINONNAIS ;

Le Comité Syndical prend acte de la présentation de ce rapport annuel 2017.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le

12 JUL. 2018

12 JUL. 2018

Délibération 2018.13 : Sacs Poubelles 2019 : lancement d'un appel d'offres ouvert

Pour l'approvisionnement 2019 en sacs poubelles, les besoins sont estimés comme suit :

Lot N°1 : Fourniture de sacs poubelles gris (pour déchets non recyclables)

	Quantité minimum	Quantité maximum
Sacs gris de 30 litres – 40 microns	1 525 000 sacs	2 500 000 sacs
Sacs gris de 50 litres – 40 microns	1 560 000 sacs	2 500 000 sacs
Housses de 1000 litres – 40 microns	10 000 sacs	20 000 sacs

Lot N°2 : Fourniture de sacs poubelles translucides jaunes et bleus.

	Quantité minimum	Quantité maximum
Sacs Jaunes de 50 litres – 21 microns	1 470 000 sacs	1 800 000 sacs
Sacs Jaunes de 110 litres – 30 microns	60 000 sacs	80 000 sacs

Il convient donc de lancer une nouvelle consultation en Appel d'Offres Ouvert sur la base des quantités minimums et maximums susvisées.

Montants prévisionnels du marché (calculés par rapport aux coûts 2018) :

Lot N°1 : Fourniture de sacs poubelles gris (pour déchets non recyclables)

- Montant correspondant à la quantité minimum : 130 000 €
- Montant correspondant à la quantité maximum : 273 000 €

Lot N°2 : Fourniture de sacs poubelles translucides jaunes pour la collecte sélective.

- Montant correspondant à la quantité minimum : 56 000€
- Montant correspondant à la quantité maximum : 68 000 €

Le Comité Syndical doit se prononcer pour autoriser :

- ✚ Le lancement d'un nouvel appel d'offres
- ✚ Le Président à signer le marché à intervenir

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à la majorité (1 voix contre),

- ✚ Autorise le Président à lancer un marché d'appel d'offres ouvert concernant l'approvisionnement pour l'année 2019 des sacs poubelles
- ✚ Autorise le Président à signer le marché à intervenir et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le

12 JUL. 2018

12 JUL. 2018

Délibération 2018.14 : Centre de Tri Interdépartemental : Adhésion du SMICTOM du CHINONNAIS à la Société Publique Locale (S.P.L.) et apport en capital

Vu la compétence statutaire du SMICTOM du CHINONNAIS en matière de traitement des déchets,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment le titre II de son livre V,

Vu le Code du commerce ;

Vu le projet de statuts joint à la présente délibération :

Sur proposition du Président, lecture faite du rapport ;

DECIDE, à l'unanimité,

- ✚ **Article 1er** : De valider la création de la société publique locale dénommée TRI VAL DE LOIR(E), avec pour siège social 15 rue du Sergent Leclerc 37000 Tours, d'une durée de 99 ans et ayant pour objet social :

« Les collectivités territoriales ou groupements de collectivités territoriales actionnaires (ci-après les Membres de la SPL) ont décidé de se doter d'un acteur opérationnel dédié au transport et au tri de leurs collectes sélectives d'emballages (hors verre) et de papiers, y compris la commercialisation des produits valorisables et traitement des refus de tri.

La SPL assure la mutualisation des coûts de transport et de tri.

Aussi la société a pour objet :

- ✓ Le transport des déchets à trier jusqu'au centre de tri soit par la passation de marchés, soit avec ses moyens propres ;
- ✓ Le financement, la conception, la réalisation et l'exploitation du centre de tri de déchets ménagers et assimilés sur le site de la Zone d'activité du Cassantin implantée sur les communes de Chanceaux-sur-Choisille et Parçay-Meslay. A cet effet, il est envisagé l'acquisition préalable par la SPL, et auprès de Tours Métropole Val de Loire, de l'assiette foncière du centre de tri (site ci-avant mentionné) ;
- ✓ La gestion, l'entretien et la mise en valeur dudit centre de tri. A cet effet, la SPL pourra se doter de moyens humains propres pour effectuer les activités suivantes :
 - Gestion des ponts bascules,
 - Revente des produits triés et gestion des refus de tri,

- Suivi de la qualité des collectes, suivi de la qualité du tri, caractérisations des flux de déchets,
- Suivi et contrôle de l'exploitation du centre de tri,
- Communication/visites du centre de tri,
- Administration des contrats, direction.

Dans le cadre des conventions conclues avec les actionnaires, la Société effectuera toutes opérations mobilières, immobilières, civiles, commerciales, industrielles, juridiques et financières se rapportant à l'activité ci-dessus définie et nécessaires à son service.

La Société exerce ses activités exclusivement pour le compte de ses actionnaires et sur le territoire des collectivités territoriales et de leurs groupements qui en sont membres.

Les missions qui lui sont confiées à ce titre par ces actionnaires sont définies dans le cadre des présents statuts, de marchés publics, de concessions, de mandats, ou autres, qui en précisent le contenu et fixent les conditions de sa rémunération.

D'une manière plus générale, elle pourra accomplir toutes actions ou opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. » ;

- ✚ **Article 2** : D'approuver les Statuts de la SPL et d'autoriser le Président à signer lesdits Statuts tel que joints en annexe à la présente délibération, et sous réserve de la délibération concordante de l'ensemble des actionnaires ;
- ✚ **Article 3** : d'approuver le capital social de la SPL de 2 855 000 euros, avec une participation du SMICTOM du Chinonais fixée à 236 493 euros.
- ✚ **Article 4** : d'autoriser le Président à signer les bons de souscription pour 236 493 actions de 1 euro chacune correspondant à la somme de 236 493 euros, dont 50% libérés à la constitution de la SPL ;
- ✚ **Article 5** : D'approuver la composition du Conseil d'administration de la SPL à 18 membres et nommer M. J.M. CARLES (1^{er} Vice-Président du SMICTOM du CHINONNAIS) au sein du Conseil d'administration pour représenter le SMICTOM du CHINONNAIS ;
- ✚ **Article 6** : De nommer M. J.M. CARLES (1^{er} Vice-Président du SMICTOM du CHINONNAIS) à l'Assemblée générale de la SPL pour représenter le SMICTOM du CHINONNAIS ;
- ✚ **Article 7** : D'autoriser les représentants du SMICTOM du CHINONNAIS à accepter toutes fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la SPL (Présidence, Vice-Présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, etc.) ;
- ✚ **Article 8** : D'autoriser le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le

12 JUIL. 2018

12 JUIL. 2018

Délibération 2018.15 : Adhésion au service Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) d'AGEDI et nomination du Délégué à la Protection des Données (DPD)

Le Président expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I..
 Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend

obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le Président propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner comme DPO (DPD) mutualisé, M. Jean-Pierre MARTIN, comme étant le DPD de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Président à signer la convention de mutualisation avec le Syndicat Intercommunal AGEDI
- D'autoriser le Président à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale.

Délibération transmise en Sous-Préfecture de CHINON, le
Délibération publiée ou notifiée le

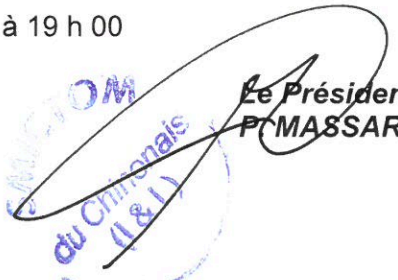
12 JUIL. 2018


12 JUIL. 2018

Récapitulatif de la séance

N° 2018.12	Rapport annuel 2017
N° 2018.13	Sacs Poubelles 2019 : lancement d'un appel d'offres ouvert
N° 2018.14	Centre de Tri Interdépartemental : Adhésion du SMICTOM du CHINONNAIS à la Société Publique Locale (S.P.L.) et apport en capital
N° 2018.15	Adhésion au service Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) d'AGEDI et nomination du Délégué à la Protection des Données (DPD)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00


Le Président,
P. MASSARD



LISTE DES DELEGUES PRESENTS à LA REUNION DU COMITE SYNDICAL du 09.07.2018 - 17H30

Communes	Nom du délégué
ANCHE (C.C Chinon, Vienne et Loire)	M. ROUX Claude
ANTOGNY LE TILLAC (C.C Touraine Val de Vienne)	M. DABILLY Patrice
ASSAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
AVOINE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. REMMERIE Bernard
AVON LES ROCHES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
AZAY LE RIDEAU (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
BEAUMONT EN VERON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
BRASLOU (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme CALLOC'H Marlène
BRAYE SOUS FAYE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. BERTON Philippe
BREHEMONT (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
BRIZAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
CANDES ST-MARTIN (C.C.Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CHAMPIGNY Sur VEUDE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
LA CHAPELLE AUX NAUX (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. MASSARD Philippe
CHAVEIGNES (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme DIEU-COURREGES Cynthia
CHEILLE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents Excusés
CHEZELLES (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme RESCOURIO Tessa
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme RICHER Gilberte
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CHINON (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CINAIS (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
CINQ MARS LA PILE (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	M. CARLES Jean Marie
COURCOUE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
COUZIERS (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. SALLARD Raynald
CRAVANT LES COTEAUX (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. FOUSSARD Guy
CRISSAY SUR MANSE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
CROUZILLES (C.C Touraine Val de Vienne)	M. NOREL Gérard
FAYE LA VINEUSE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
HUISMES (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
L'ILE BOUCHARD (C.C Touraine Val de Vienne)	M. GENNETEAU Jean Marie
JAULNAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
LANGEAIS (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	Absents
LEMERE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
LERNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
LIGNIERES DE T. (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Mme POUJET Claudine. procuration donnée à M. P. MASSARD (La Chapelle Aux Naux)
LIGRE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
LUZE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
MAILLE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
MARCAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
MARCILLY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
MARIGNY MARMANDE (C.C Touraine Val de Vienne)	M. PINEAU Chrisitan
MAZIERES DE TOURAINE (C.C. Touraine Ouest Val de Loire)	Absents
NEUIL (C.C Touraine Val de Vienne)	M. DOMENGER Jean Paul
NOUATRE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
NOYANT DE TOURAINE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
PANZOULT (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
PARCAY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
PONT DE RUAN (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
PORTS SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Mme SUTEAU Claudine
POUZAY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
PUSSIGNY (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
RAZINES (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
RICHELIEU (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
RIGNY USSE (C.C. du Pays d'AZAY LE RIDEAU)	Absents
RILLY SUR VIENNE (C.C Touraine Val de Vienne)	Absents
RIVARENNES (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
RIVIERE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. TESSIER Patrice

LA ROCHE-CLERMAULT (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Mme LARGEAU Sylvie
SACHE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. BOUSSOU Olivier. procuration donnée à M. J.M. CARLES (CINQ MARS LA PILE)
ST BENOIT LA FORET (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	M. AUPETIT Roger
STE CATHERINE DE FIERBOIS (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
ST-EPAIN (C.C. Touraine Val de Vienne)	Mme RICARD Bénédicte
ST GERMAIN SUR VIENNE (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
STE MAURE DE TOURAINE (C.C. Touraine Val de Vienne)	M. ANDREANI Jean-Pierre
SAVIGNY EN VERON (Chinon, Vienne et Loire)	M. MUREAU Bernard
SAZILLY (C.C. Touraine Val de Vienne)	Absents Excusés
SEUILLY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
TAVANT (C.C. Touraine Val de Vienne)	Absents
THENEUIL (C.C. Touraine Val de Vienne)	Absents
THILOUZE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. JUZEAU Patrice
THIZAY (C.C. Chinon, Vienne et Loire)	Absents
LA TOUR ST GELIN (C.C. Touraine Val de Vienne)	M. DOLATA Bernard
TROGUES (C.C. Touraine Val de Vienne)	Mme VOISINET Yolande
VALLERES (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
VERNEUIL LE CHATEAU (C.C. Touraine Val de Vienne)	Absents
VILLAINES LES ROCHERS (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	Absents
VILLEPERDUE (C.C. Touraine Vallée de l'Indre)	M. LEGRAND Gérard.

Services SMICTOM du CH :

- * Mme I. JOUSSELIN
- * Mme S. DAUCE
- * Mme S. PICARD

Absents Excusés

Mme CHEMINOT C. – Trésorerie CHINON

Nombre de membres en exercice : 77

Membres présents : 27

Membres votants : 27 + 2 procurations

Secrétaire de séance : M. DOMENGER Jean Paul